

Mai 2009

Déclaration du groupe de la CFE-CGC sur l'avis consacré à

« L'Union européenne et ses relations de voisinage »

La politique européenne de voisinage (PEV) représente un instrument important de coopération de l'Union européenne avec ses voisins.

Avec la PEV, l'Union européenne propose ainsi à ses voisins une offre économique et une offre en matière de sécurité, avec un développement de la coopération transfrontalière, afin de répondre à quatre défis : démocratique, économique, énergétique et migratoire.

L'union européenne développe une PEV afin d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins, et renforce ainsi la prospérité, la stabilité et la sécurité de tous.

L'avis permet de souligner les efforts engagés avec la PEV mais aussi les limites de cette politique qui reste néanmoins stratégique pour le développement futur de l'UE et de ses pays voisins.

Le groupe de la CFE CGC se retrouve dans l'analyse et les commentaires de l'avis sur le manque de visibilité de la PEV et sur les ambiguïtés du message de l'UE, entre voisinage ou élargissement et élargissement ou approfondissement.

Le groupe de la CFE-CGC soutient les préconisations de l'avis sur :

- la mise en oeuvre par pays de programmes du travail décent promus par l'OIT.
- l'accès de tous à un enseignement de qualité soit garanti, l'enseignement primaire, secondaire et professionnel soit réformé et la formation des personnels enseignants et administratifs soit améliorée.
- l'émergence d'un tissu dense des Très petites entreprises et de PME soit vigoureusement encouragée.
- l'effort qui doit être fait pour la réalisation d'infrastructures modernes.
- les progrès de la démocratie et des droits de l'Homme qui doivent rester également un objectif prioritaire dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique
- l'importance de ne pas transiger sur les principes essentiels, comme les droits de l'homme, au nom de considération d'ordre commercial, sécuritaire ou géopolitique.

La société civile a un rôle à jouer dans la définition et dans la mise en oeuvre de la PEV. La PEV ne pourra gagner en crédibilité et en légitimité sans que les citoyens de l'Union européenne mais plus encore les citoyens des pays limitrophes se l'approprient.

Pour le groupe de la CFE CGC, il est indispensable que la PEV évolue progressivement vers un espace politique de coopération et d'association euro méditerranéen intégrant les actuels cadres de coopération multilatéraux et régionaux (Union pour la Méditerranée, Partenariat oriental, Synergie de la Mer Noire, Mer Baltique).

Face aux multiples défis posés par la crise financière et l'instabilité géopolitique des pays voisins de l'UE, il est important que la PEV se dote de moyens nécessaires à atteindre des résultats concrets et des progrès économiques et sociales dans ces pays. L'approche doit cependant être progressive et différenciée car il importe de respecter l'identité et la souveraineté de chaque pays.

L'Europe a besoin plus que jamais d'avoir une zone périphérique de paix et prospérité, d'autant plus qu'il lui reste à achever sa construction politique et institutionnelle.

Le groupe de la CFE CGC a voté l'avis.